MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-

Nombre de Membres En exercice : 15 Présents : 13

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Pouvoirs : 1 Absents excusés : 0

Absent: 1

=-=-=

Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mil dix-neuf et le 26 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET - M. COIFFIER, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

Pouvoir: M. VINCENT à Mme ROURE

Absents excusés : M. VINCENT

Absente: Mme MAIS

<u>5 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT</u> POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULATIVE

ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS

Madame ROURE, vice-présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération de principe en date du 14 décembre 1999 adoptée à l'unanimité, relative à l'attribution d'une aide à la rentrée en faveur des bacheliers étudiants.

Ont été retenus : 7 bacheliers

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame ROURE, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.
- De l'attribution d'une aide de 250 € à chaque étudiant ci-dessus nommé soit un total de 1 250 €,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget, article 6568-63 autres secours.

Pour extrait conforme, le 27 novembre 2019.

<u>Signé</u>: La Vice-Présidente, S. ROURE